



Élections municipales

Les élections municipales 2020 ont eu lieu dimanche 15 mars à **Châteauneuf** et dans toute la **France**. A Châteauneuf, nous avons réélu Monsieur Jean-Louis Levesque au premier tour.

Essayons de faire un point sur ces élections.

LES ÉLECTIONS MUNICIPALES

Pour voter aux **élections municipales** en France, il faut être **français** ou membre d'un pays de l'**Union européenne**. Il faut être **majeur**, c'est à dire avoir au moins **18 ans** et être **inscrit** à la mairie sur les listes électorale. Il faut **habiter** de cette commune ou être gérant dans une **société située dans cette commune**.

Les élections ont lieu tous les **6 ans** dans chaque commune. Elles servent à élire le **Maire et ses conseillers municipaux**. Ils vont décider des **règles de la vie dans la ville** : circulation des voitures, célébration des mariages et des baptêmes, construction de maisons ou d'immeubles. Ils gèrent l'entretien de la ville : nettoyage des rues, entretien des écoles, des équipements de loisirs, éclairage public, ramassage des déchets, etc.